

**EXTRAIT du REGISTRE des  
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

**Séance du 25 septembre 2018**

CP2018\_09\_20  
id. 4155

*L'an deux mille dix huit, le vingt cinq septembre , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental.*

*Présents :*

*M. ALBUGUES, M. ASTRUC, M. BEQ, M. BESIERS, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, Mme FERRERO, M. HEBRARD, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL*

*Absent(s) représenté(s) :*

*Mme CABOS (pouvoir à Mme RIOLS), M. DESCAZEAUX (pouvoir à Mme SARDEING-RODRIGUEZ)*

*Nombre de membres de la Commission Permanente : 19*

*Quorum :10*

*Le quorum légal étant atteint, la Commission Permanente peut valablement délibérer.*

**DÉPENSES D'INVESTISSEMENT DANS LES COLLÈGES PUBLICS  
FONDS COMMUN D'HÉBERGEMENT**

En 2018, une autorisation de programme de 8 000 € a été votée afin de venir en aide aux établissements lors de dépenses pour l'achat d'équipements destinés à l'hébergement.

La commission permanente doit examiner le dossier du collège Jean Rostand à Valence d'Agen.

Monsieur le Principal sollicite la participation du Conseil départemental pour l'achat des équipements suivants qui ont besoin d'être renouvelés :

- lave-linge (entretien des tenues et du linge de cuisine)  
montant de l'acquisition : 3 123,37 € TTC  
proposition de subvention à hauteur de 50 % soit 1 561,00 €
- fontaine à eau (située dans le self)  
montant de l'acquisition : 1 428,00 € TTC  
proposition de subvention à hauteur de 50 % soit 714,00 €

Le montant total de ces acquisitions s'élève à 4 551,37 € TTC. Une subvention à hauteur de 50 % porterait la participation de la collectivité départementale à **2 275,00 €**.

La situation de la ligne budgétaire concernée est la suivante :

article 20431 – sous/fonction 221 : participations versées aux collèges pour dépenses d'équipement au titre du fonds commun d'hébergement

- autorisation d'engagement .....	8 000,00 €
- engagé à ce jour .....	0,00 €
- engagé à la présente commission départementale.....	2 275,00 €
- reliquat .....	5 725,00 €

### **DECISION de la COMMISSION PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du conseil départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la commission permanente,

Après en avoir délibéré,

#### LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde, selon les modalités susvisées, l'attribution d'une aide départementale au collègue Jean Rostand à Valence d'Agen, au titre des dépenses d'investissement dans les collèges publics, fonds commun d'hébergement, d'un montant de 2 275 € pour l'achat d'un lave-linge et d'une fontaine à eau ;

- Précise que cette subvention sera prélevée sur les crédits inscrits à l'article 20431, sous-fonction 221 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC